

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS

Pour une meilleure anticipation des repas commandés et (ou) des équipes d'encadrement, l'accès aux activités périscolaires est conditionné par une inscription annuelle, avec possibilité de révision en cours d'année selon trois critères : raison professionnelle, raison de santé, raison familiale majeure sur présentation d'un justificatif.

RESTAURATION SCOLAIRE et ÉTUDES DIRIGÉES

Inscriptions au forfait mensuel

- 4 jours par semaine
- 2 jours fixes par semaine

- Accueil du matin
- Accueil du soir maternel
- Post-études élémentaires
- ALSH mercredi
- ALSH vacances scolaires

Facturation à la présence

ATTENTION !

Un formulaire permet l'inscription OBLIGATOIRE de l'ensemble de vos enfants aux activités, il est remis dans les cahiers de liaisons de vos enfants.

**Ce formulaire est à déposer
IMPERATIVEMENT
en mairie**

jusqu'au 25 août 2018 dernier délai.

CALCUL du QUOTIENT

Le principe du Quotient Familial, permet à chaque famille valentonnaise d'accéder aux services mis à sa disposition, en fonction de ses ressources.

Pour faire calculer votre quotient

Service Accueil
Mairie Bâtiment B
48 rue du Colonel Fabien
Tel : 01.43.86.37.37

Le calcul du quotient se fait à l'année scolaire :

- de fin-août à début octobre
- à tout moment de l'année

(avec validité à partir de la facture du mois en cours)

Pièces à fournir

- ➔ Avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 (en cas d'absence, justificatifs à fournir : salaires, Pôle Emploi, retraites, pensions versées ou perçues /frais de garde enfants de moins de 6 ans)
* les artisans, commerçants ou professions libérales sont invités à se faire connaître
- ➔ Décompte CAF (Allocations familiales, logement)
- ➔ Quittance de loyer ou échéancier d'emprunt (remboursement du prêt à taux zéro et de l'emprunt principal)
- ➔ Livret de famille (jugement de divorce ou ordonnance de non conciliation si nécessaire)
- ➔ Carte d'invalidité ou attestation CAF d'AAEH ou AAH

FACTURATION

Les factures sont établies le mois suivant, payables dans les deux semaines qui suivent leur réception, au Service Accueil en Mairie Bât. B.

SOYEZ VIGILANT !

Toute présence sans inscription à un forfait à la Restauration Scolaire, sera facturée à **un tarif unique de 5,41 € par repas.**

Toute présence sans inscription à un forfait aux études dirigées, sera facturée à un **tarif unique de 3,10€ par jour d'étude.**

Paiement

- En espèces ou carte bancaire
- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la régie périscolaire (à déposer ou à adresser au Service Accueil en Mairie-Bât. B)
- Par CESU (Chèques Emploi Service Universel) aux noms des parents de l'enfant pour l'ensemble des services [destiné aux enfants de moins de 6 ans hormis la Restauration Scolaire](#)
- Par prélèvement automatique, vous munir d'un RIB + copie pièce d'identité et remplir le formulaire à retirer au Service Accueil en Mairie Bât. B.



Édito

Dans ce dépliant pour l'année 2018/2019, vous trouverez toutes les informations utiles concernant les activités périscolaires et le calcul de votre quotient familial.

A la rentrée prochaine, à la suite d'une large concertation et conformément au souhait des familles, nous revenons à la semaine scolaire des 4 jours. Nous avons simplifié les inscriptions cette année puisque seules deux activités proposées au forfait, la restauration scolaire et l'étude pour les enfants d'élémentaire, seront concernées. Nous maintenons, bien entendu notre quotient familial car il permet l'accès de tous les Valentonnais aux services publics de proximité que nous mettons en œuvre.

Beaucoup de villes ne considèrent pas utile de mettre en place un quotient familial. Ce sont les bons élèves de la philosophie Macron : aux familles de se débrouiller et tant pis si elles n'en ont pas les moyens.

Etre une ville qui « sourit à toutes et tous » comme nous le disons, nécessite également une solidarité solide pour toutes et tous. C'est le cas du quotient familial qui se traduit par un tarif proportionnel selon vos ressources familiales. Le tarif le « plus élevé » est à peine supérieur à la moitié du coût réel du service. Cependant, nous avons toutes les peines du monde à maintenir cette politique solidaire. Le portemonnaie de la commune est ponctionné chaque année un peu plus par les gouvernements qui se succèdent. D'un côté, l'on nous dit : Ce que vous faites à Valenton, c'est formidable pour les gens. De l'autre, on nous fait les poches, alors que les besoins humains, sociaux, éducatifs, culturels des Valentonnais sont considérables et surtout légitimes.

Mais ce comportement affligeant de mépris de ce qui est populaire et d'admiration des profits de la finance ne nous fait pas baisser les bras. Cela ne nous dévie pas de notre chemin : faire réussir Valenton, tous ses projets et tous ses habitants. La rendre plus belle, plus fraternelle, plus solidaire qu'elle l'est déjà. Nous y parvenons avec ténacité et votre indispensable engagement.

Un dernier mot : pensez à bien inscrire vos enfants et au calcul de votre quotient. Sinon, vos factures seront automatiquement majorées au tarif maximum, ce qui serait vraiment dommage.

Très cordialement,

Nadia Mouheb-Kouchit
maire-adjointe
chargée de l'Action sociale

Martine Albert
maire-adjointe
chargée de l'Enfance et de
l'Enseignement primaire

Tarifs selon votre quotient familial (si inscriptions)

Tranches QF	Inscriptions obligatoires aux forfaits annuels mensualisés						AISH Mercredis et Vacances scolaires			PERL-SCOLAIRE				
	RESTAURATION SCOLAIRE			ETUDES DIRIGÉES			Accueil du matin	Accueil du soir	Post- études	0.23 €	0.26 €	0.33 €		
	4 JOURS		2 JOURS	4 JOURS	2 JOURS	2 JOURS								
1	Elémentaires	12.22 €	Maternelles	11.86 €	Elémentaires	6.07 €	Maternelles	5.88 €	8.96 €	4.45 €	2.38 €	0.45 €	0.90 €	0.23 €
2		15.97 €		15.49 €		7.93 €		7.69 €	10.83 €	5.38 €	3.16 €	0.54 €	1.07 €	0.26 €
3		20.14 €		19.54 €		10.00 €		9.69 €	13.96 €	6.93 €	4.05 €	0.70 €	1.38 €	0.33 €
4		25.00 €		24.25 €		12.41 €		12.03 €	15.84 €	7.86 €	4.89 €	0.79 €	1.55 €	0.36 €
5		28.75 €		27.89 €		14.27 €		13.84 €	17.92 €	8.89 €	5.77 €	0.90 €	1.77 €	0.42 €
6		33.89 €		32.87 €		16.82 €		16.31 €	20.21 €	10.03 €	6.59 €	1.01 €	2.00 €	0.48 €
7		39.31 €		38.13 €		19.51 €		18.92 €	23.96 €	11.89 €	7.45 €	1.20 €	2.36 €	0.56 €
8		46.53 €		45.13 €		23.09 €		22.39 €	27.30 €	13.55 €	8.77 €	1.37 €	2.69 €	0.64 €
9		54.45 €		52.81 €		27.02 €		26.20 €	32.30 €	16.03 €	9.95 €	1.62 €	3.20 €	0.77 €
10		62.37 €		60.49 €		30.95 €		30.01 €	36.25 €	17.99 €	11.59 €	1.82 €	3.58 €	0.85 €

DÉPLIANT D'INFORMATIONS

Année scolaire 2018-2019



Inscriptions
aux activités périscolaires
jusqu'au 25 août 2018

●
Calcul
du quotient familial
du 13 août au 20 octobre 2018